



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ACCORD GEPP & SALARIÉS
EXPÉRIMENTÉS 2026-2030

FICHE PRATIQUE N°1

Commerciaux

COMMERCIAL DE PLUS DE 50 ANS : VOTRE EXPÉRIENCE TERRAIN EST UN CAPITAL, FAITES-LA FRUCTIFIER

Normes, portefeuille, objectifs, kilomètres : après 50 ans, le métier commercial ne pèse plus tout à fait pareil. Les accords du 16 juillet 2026 vous donnent des droits pour rester dans la course, valoriser votre savoir-faire auprès des plus jeunes et préparer, si vous le souhaitez, une seconde partie de carrière différente.



À 50 ANS, UN ENTRETIEN ANNUEL QUI OUVRE LE JEU

L'accord des commerciaux prévoit que **l'entretien annuel de l'année de vos 50 ans** sert à faire le point sur votre orientation professionnelle. C'est le moment d'évoquer, notamment, **l'opportunité d'une évolution vers un poste sédentaire** plus tard, ou toute autre piste. Préparez-le : c'est votre rendez-vous stratégique.

RENDEZ-VOUS	QUAND ?	AVEC QUI ?
Entretien de « mi-carrière »	L'année de vos 45 ans, ou à tout moment sur demande	Votre RH opérationnel ou votre manager
Entretien annuel « orientation »	L'année de vos 50 ans	Votre manager
Entretien « Seniors »	L'année de vos 58 ans, ou plus tard sur demande	Votre RH opérationnel ou votre manager. En région : sur site, au siège, par téléphone ou en visio
Entretien de carrière	À tout moment, sur demande	Votre RH opérationnel, confidentiel tant que vous ne candidatez pas
Bilan de compétences	Dès 1 an d'ancienneté	Organisme externe, réponse favorable garantie dès 55 ans



TRANSMETTRE, C'EST AUSSI ÉVOLUER (ET C'EST RÉMUNÉRÉ)

Votre expérience du terrain est précieuse pour accueillir les nouveaux entrants et soutenir les collègues en difficulté. L'accord des commerciaux organise trois rôles, tous pris en compte dans votre charge de travail, vos objectifs et votre évaluation :



Moniteur

Vous accompagnez un nouvel entrant ou un collègue en mission de soutien (produits, méthodes, langage professionnel, culture de l'entreprise). Volontariat, 2 ans d'ancienneté en principe, sélection validée par l'Académie. **La mission donne lieu à rémunération.** Candidature refusée? Vous pouvez faire un recours auprès de la DRH.



Formateur métier

Vous animez **10 à 20 jours de formation par an** sur votre domaine d'expertise. Sélection sur une journée et demie, agrément de 2 ans renouvelable. **Également rémunéré.**



Formateur permanent

Détachement à l'Académie Generali France pour 2 ans, renouvelable une fois pour un an (3 ans au maximum), par avenant au contrat.

Ces missions permettent de progresser dans la **filière expertise vente** ou vers des fonctions managériales.



FORMATION : PAS DE DATE DE PÉREMPTION



MÊME TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

Pour les plus de 50 ans que pour les autres : c'est un engagement de l'accord cadre, suivi chaque année.



FORMATIONS DIPLÔMANTES, CERTIFIANTES ET VAE

Demandes du 1^{er} au 15 mars et du 1^{er} au 15 octobre (formations.diplomantes@generali.fr). Le CPF est mobilisé avec votre accord, l'entreprise paie le complément et les frais de dossier. Gratification à l'obtention du diplôme.



REVERSE MENTORING

Un collègue plus jeune peut vous faire gagner du temps sur les nouveaux outils digitaux.



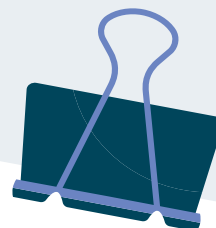
MOINS DE ROUTE, PLUS DE BUREAU? C'EST PRÉVU

Dès 55 ans et avec plus de 10 ans d'ancienneté (dès 50 ans si votre métier est fragilisé ou en mutation), vous pouvez postuler à un poste sédentaire publié sur We, Mob'. Si votre rémunération baisse, **un complément dégressif sur 3 ans** compense une partie de la perte (75 %, puis 50 %, puis 25 %). Détails dans la fiche n°2.



RECRUTEMENT : L'ÂGE NE DOIT PAS ÊTRE UN FREIN

L'entreprise vise 6 à 7 % de recrutements de plus de 50 ans (contre 5 % fin 2025), forme ses managers à la non-discrimination et mène des actions pour lever les préjugés sur l'âge, y compris dans la mobilité interne entre réseaux.



LE RÉFLEXE CFDT



VOUS APPROCHEZ DE 50 ANS?

Préparez votre entretien annuel avec vos souhaits pour la suite : poste sédentaire, monitorat, formation, mobilité.



MONITEUR OU FORMATEUR MÉTIER SANS RECONNAISSANCE DANS VOS OBJECTIFS OU VOTRE RÉMUNÉRATION?

C'est pourtant prévu par l'accord : contactez vos élus CFDT.



NORMES DIFFICILES À TENIR?

Parlez-en tôt : une mission de soutien par un moniteur est aussi faite pour ça.



Pour aller plus loin : Accord GEPP des Personnels commerciaux (AC) et Accord cadre GEPP (ACa) Generali France du 16 juillet 2026. AC : art. 3.2.2, 8. ACa : art. 8.4.4, 13.3, 13.4, 26.3, 27.

